

S'y retrouver avec le ministère des Services communautaires (MSC)

Guide pour aider les personnes sur le spectre de l'autisme et leur famille à s'y retrouver dans les programmes de soutien et de financement du ministère des Services communautaires de Nouvelle-Écosse.

Ce guide a été rédigé et conçu par Autism Nova Scotia. L'organisme tient à remercier le gouvernement de la Nouvelle-Écosse pour son soutien et sa rétroaction durant le processus de révision.

Nous aimerions également profiter de cette occasion pour remercier nos partenaires, AIDE Canada et l'Agence de la santé publique du Canada, pour leur financement et leur soutien pendant la création de ce guide sur les sources de financement du ministère des Services communautaires de Nouvelle-Écosse.

Tous droits réservés © 2021. Autism Nova Scotia

Table des matières	1
Par où commencer?	2
Nouvelle-Écosse	3
Qu'est-ce que le ministère des Services communautaires?	4
Comment choisir la meilleure option pour moi?	5
Quand demander du soutien?	6
À qui s'adresser?	7
Évaluation financière	8
Évaluation fonctionnelle	9
Mon enfant a moins de 18 ans. À qui dois-je m'adresser pour obtenir de l'aide?	10
Qu'est-ce que le Programme de soutien aux personnes en situation de handicap?	11
Critères d'admissibilité au Programme de soutien aux personnes en situation de handicap	12
Liste d'attente du Programme de soutien aux personnes en situation de handicap	13
Qu'est-ce que le Programme d'aide au revenu?	14
Faire une demande d'aide au revenu	15
J'ai plus de 19 ans ; à qui dois-je m'adresser pour obtenir du soutien?	16
	17
J'ai d'autres questions ; à qui dois-je les adresser?	18

S'y retrouver avec le MSC

Le ministère des Services communautaires (MSC) de Nouvelle-Écosse offre du soutien et du financement aux familles et aux personnes qui ont besoin d'aide.

Ce guide vous en dira plus sur :

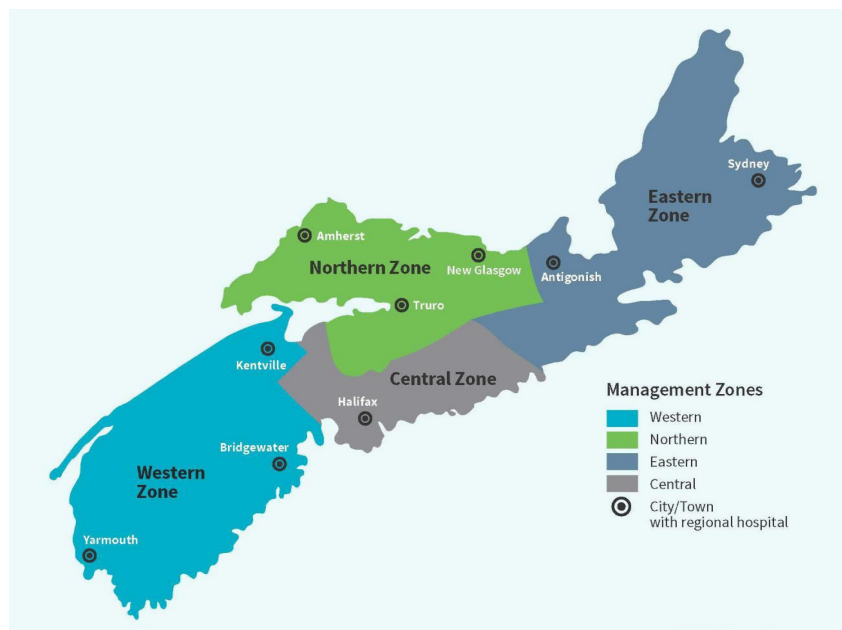
- Le ministère des Services communautaires (MSC)
- Les personnes-ressources à contacter pour obtenir de l'aide
- Les manières de demander de l'aide
- Les critères d'admissibilité pour obtenir de l'aide
- Les programmes du MSC



Nouvelle-Écosse : zones

Chaque zone de la Nouvelle-Écosse dispose de différents centres de soutien auxquels vous pouvez vous adresser. Le numéro de téléphone de chaque centre ainsi que celui des Services à l'enfance et à la famille micmacs sont indiqués ci-dessous :

1. **Zone centrale** : 1-902-424-5074
2. **Zone nord** : 1-902-755-7023
3. **Zone est** : 1-902-563-3302
4. **Zone ouest** : 1-902-679-5146
5. **Bureau de la Première nation Eskasoni** : 1-902-379-2433
6. **Bureau de la Première nation d'Indian Brook** : 1-902-758-3553



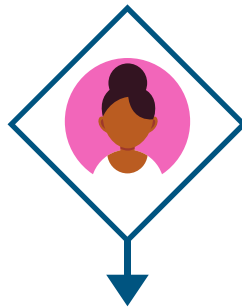
Qu'est-ce que le ministère des Services communautaires?

Le ministère des Services communautaires (MSC) fait partie du gouvernement de Nouvelle-Écosse. Le MSC apporte un soutien aux particuliers et aux familles néo-écossais par le biais de 3 programmes.



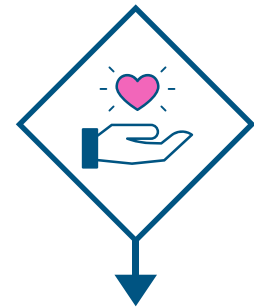
Soutien à l'enfance, aux jeunes et à la famille

- Services de résidences communautaires
- Services de prise en charge d'enfant
- Placement en famille alternative



Aide à l'emploi et au revenu

- Aide au revenu
- Services d'aide à l'emploi
- Taux standard pour les ménages



Soutien aux personnes en situation de handicap

- Financement individualisé flexible
- Programme de familles alternatives
- Soutien familial direct pour enfants
- Foyers de soins spéciaux ou résidences agréées
- Aide à la vie autonome

Coordinateur(-trice) de soins

Un(e) coordinateur(-trice) de soins aidera les demandeur(-euse)s à trouver les options de financement et de soutien qui leur conviennent au mieux.

Rôle du (de la) coordonnateur(-trice) de soins :

- Le (la) coordonnateur(-trice) de soins sera désigné(e) après qu'une personne a appelé le ministère des Services communautaires pour fixer un rendez-vous d'évaluation.
- Le (la) coordonnateur(-trice) de soins travaillera avec chaque personne pour effectuer une évaluation de ses besoins financiers et fonctionnels.
- Le (la) coordonnateur(-trice) de soins déterminera le montant de l'aide disponible pour la personne une fois l'évaluation terminée.
- Le (la) coordonnateur(-trice) de soins déterminera quelle option de logement est disponible pour la personne en fonction de son évaluation.
- Une personne gardera le (la) même coordonnateur(-trice) de soins, à moins qu'elle ne déménage dans une autre zone ou province.



Quand demander du soutien?

Il est important de s'y prendre tôt pour demander une aide au ministère des Services communautaires (MSC) de la Nouvelle-Écosse.

Moins de 18 ans :

- Les familles qui cherchent une aide pour leur enfant devraient s'y prendre tôt pour obtenir une aide et un soutien financier.
- Un enfant qui reçoit des services du Programme de soutien aux personnes en situation de handicap (DSP) du MSC sera automatiquement inscrit aux services pour adultes.

19 ans et plus :

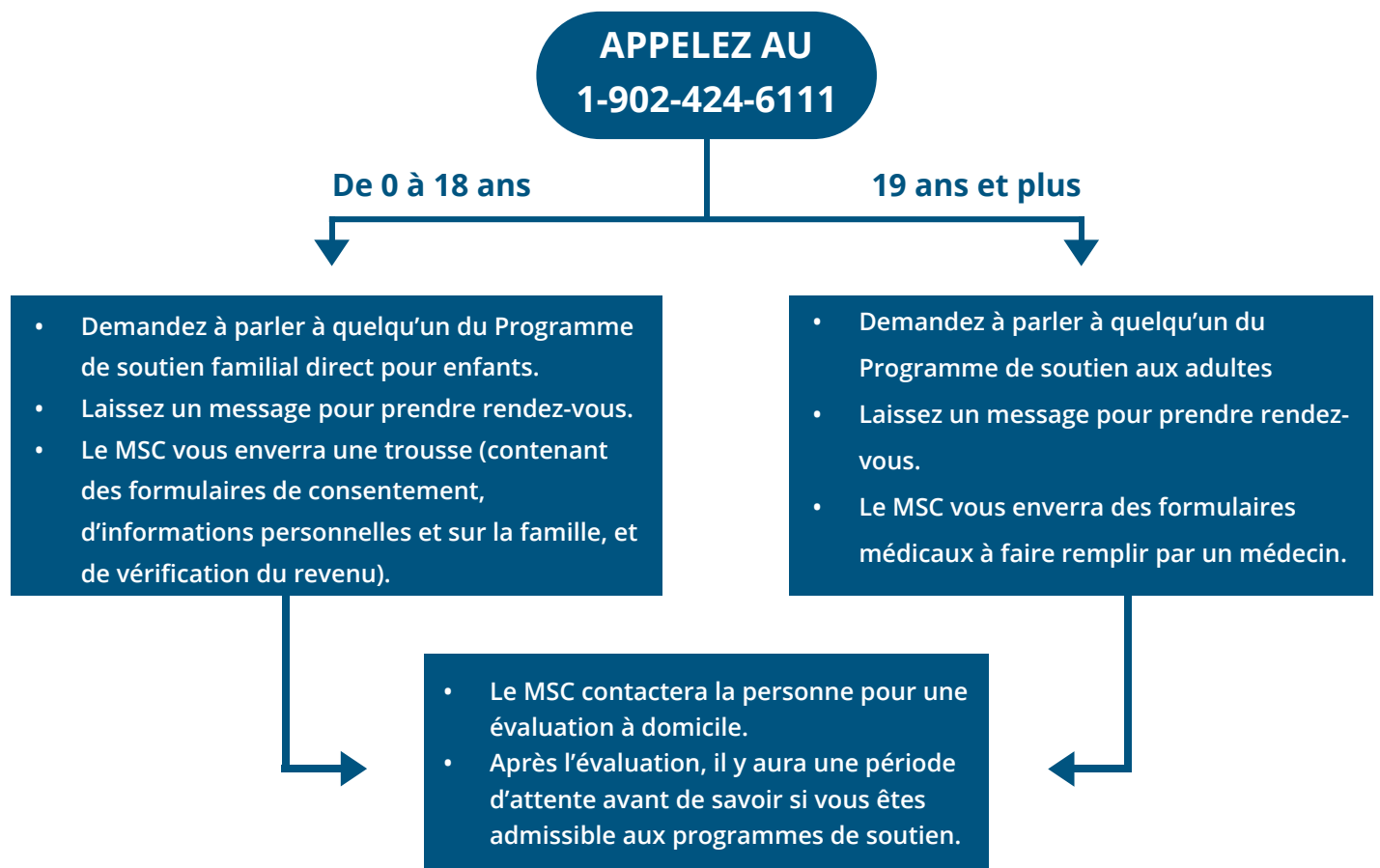
- Il est recommandé d'appeler 1 an avant qu'une personne n'ait 19 ans pour mettre son nom sur la liste d'attente. Seul un nombre limité de personnes ont accès à du soutien chaque année.



Pour déterminer l'admissibilité d'une personne, il faut contacter le ministère des Services communautaires pour fixer un rendez-vous d'évaluation financière et fonctionnelle.

Ministère des Services communautaires (MSC)

Apprenez comment contacter le MSC pour obtenir de l'aide



Si vous n'êtes pas jugé admissible, vous pouvez faire appel de la décision. Contactez votre coordonateur(-trice) de soins pour plus d'informations.

Le (la) coordinateur(-trice) de soins effectuera une évaluation financière de la personne. Si la personne a plus de 19 ans, seul son revenu sera évalué, sauf si elle vit avec un(e) conjoint(e). Lors de l'évaluation financière d'un(e) enfant (18 ans et moins), le réseau familial ou de soutien avec lequel il (elle) vit sera évalué.

Processus d'évaluation financière

Personne de 18 ans et moins ou adulte ayant un(e) conjoint(e)

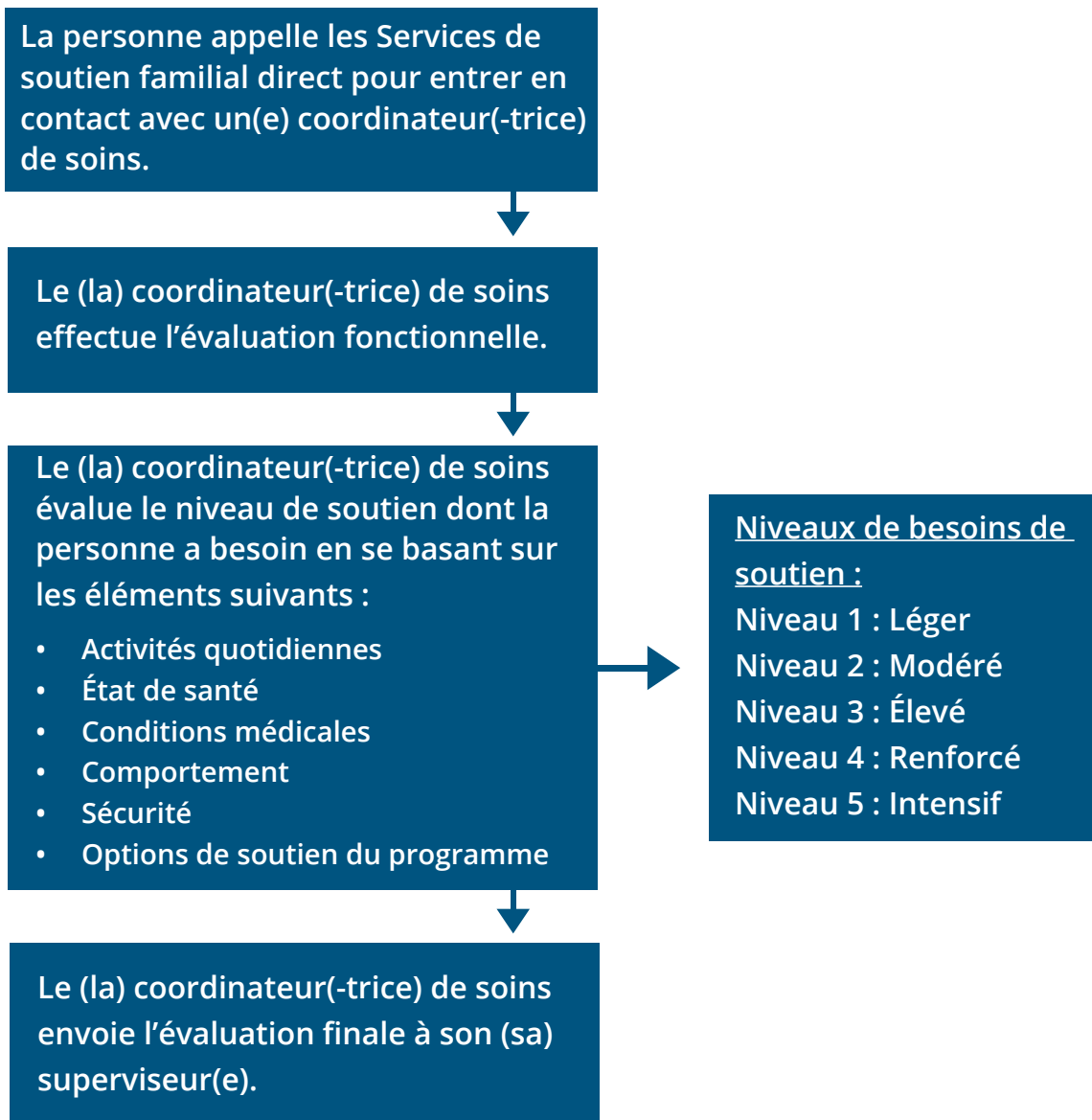
- Évaluation des informations financières du (de la) demandeur(-euse) et du (de la) conjoint(e), ou des tuteur(-trice)s
- Examen des besoins de soutien du (de la) demandeur(-euse) et des coûts associés

Personne de 19 ans ou plus sans conjoint(e)

- Évaluation des informations financières des demandeur(-euse)s
- Évaluation des revenus et actifs des demandeur(-euse)s
- Examen des besoins de soutien du (de la) demandeur(-euse) et des coûts associés

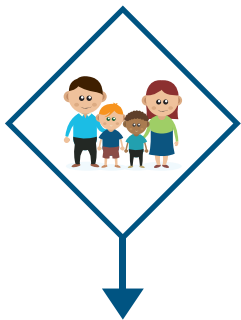
Le (la) coordinateur(-trice) de soins effectuera une évaluation fonctionnelle, afin de déterminer le niveau de soutien dont la personne a besoin :

Processus d'évaluation fonctionnelle



Le ministère des Services communautaires (MSC) de Nouvelle-Écosse offre du soutien et du financement pour les familles et les personnes qui ont besoin d'aide par le biais du Programme de soutien à l'enfance, aux jeunes et à la famille. Vous trouverez ci-dessous les différentes façons dont ce programme pourrait vous aider.

Soutien à l'enfance, aux jeunes et à la famille



Adoption et familles d'accueil

Informations sur les différents types d'adoption ainsi que sur les familles d'accueil pour les parents potentiels.



Enfants pris en charge

Options lorsque les enfants ne peuvent pas rester dans le foyer familial :

- Prise en charge ;
- Placement en famille alternative ;
- Services résidentiels communautaires



Enfants en crise

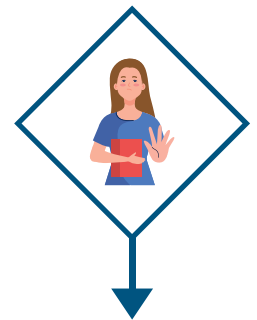
Un espace sécuritaire pour héberger les enfants en crise

- Soins en milieu supervisé au Centre de Wood Street



Violence à l'égard des enfants et registre

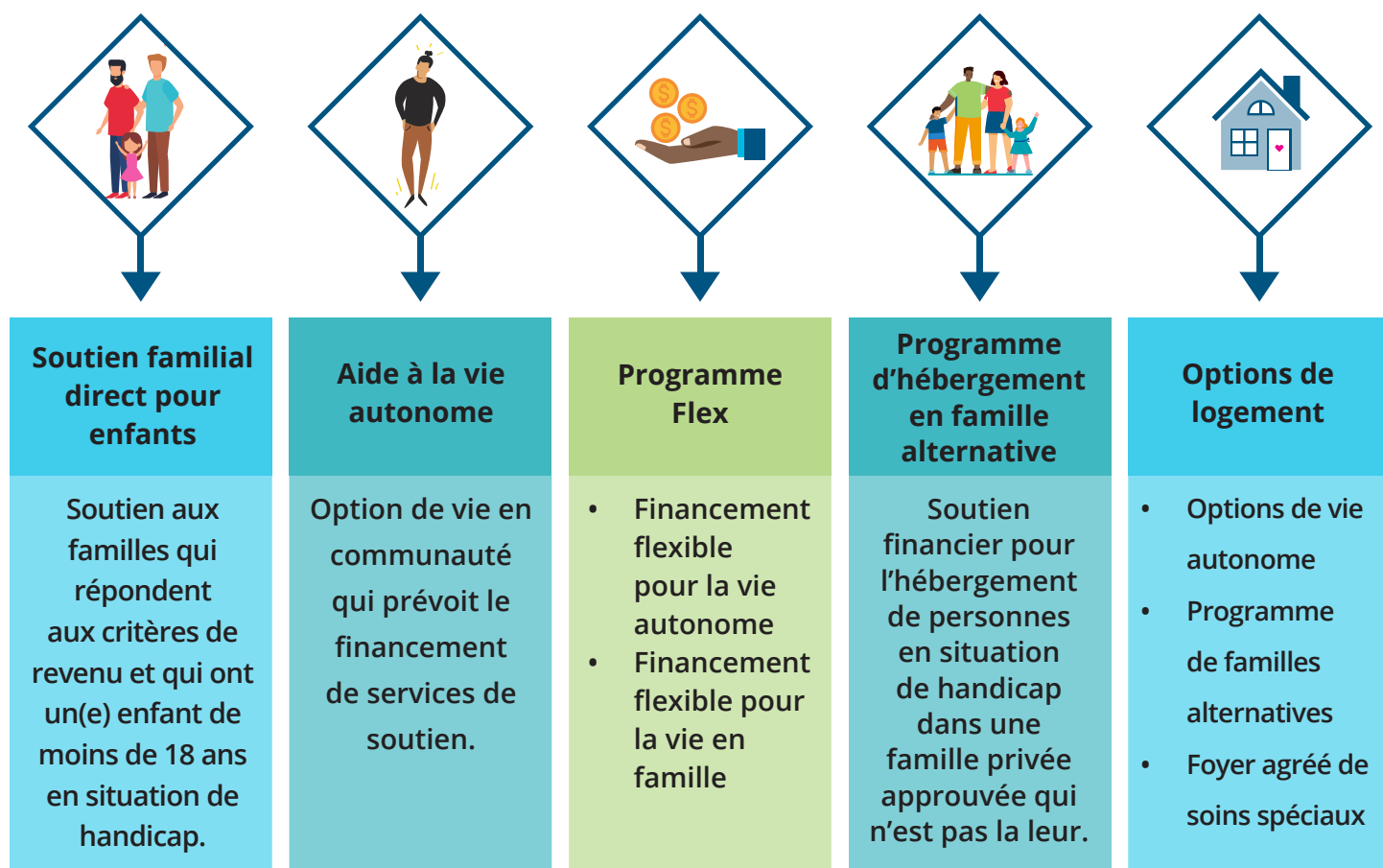
- Informations sur la protection de l'enfance ;
- Le registre des cas d'enfants maltraités sert à vérifier si une personne a été condamnée pour sévices envers un enfant.



Prévention et intervention précoce

La prévention et l'intervention précoce sont une approche proactive et précoce visant à améliorer le bien-être des enfants, des jeunes et des familles.

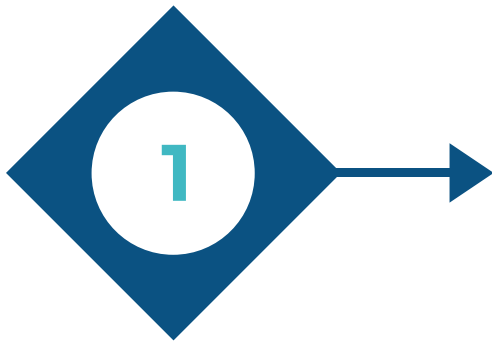
Le Programme de soutien aux personnes en situation de handicap (DSP) est un service du ministère des Services communautaires (MSC) de Nouvelle-Écosse. Il aide les personnes en situation de handicap admissibles à accéder à du soutien, à du financement et à un logement.



Tous les programmes de soutien aux personnes en situation de handicap nécessitent l'envoi d'une demande ainsi qu'une évaluation fonctionnelle et financière.

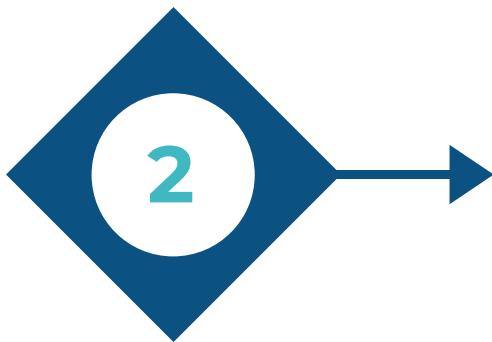
Il faut répondre aux critères d'admissibilités pour accéder au soutien du Programme de soutien aux personnes en situation de handicap (DSP).

Critères d'admissibilité au DSP



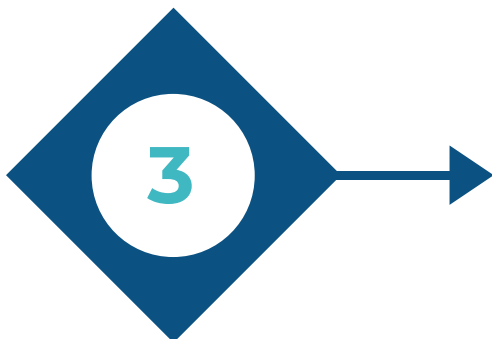
Avoir un diagnostic

1. Déficience intellectuelle ou du développement
2. Maladie mentale de longue durée
3. Handicap physique



Conditions d'âge et de résidence

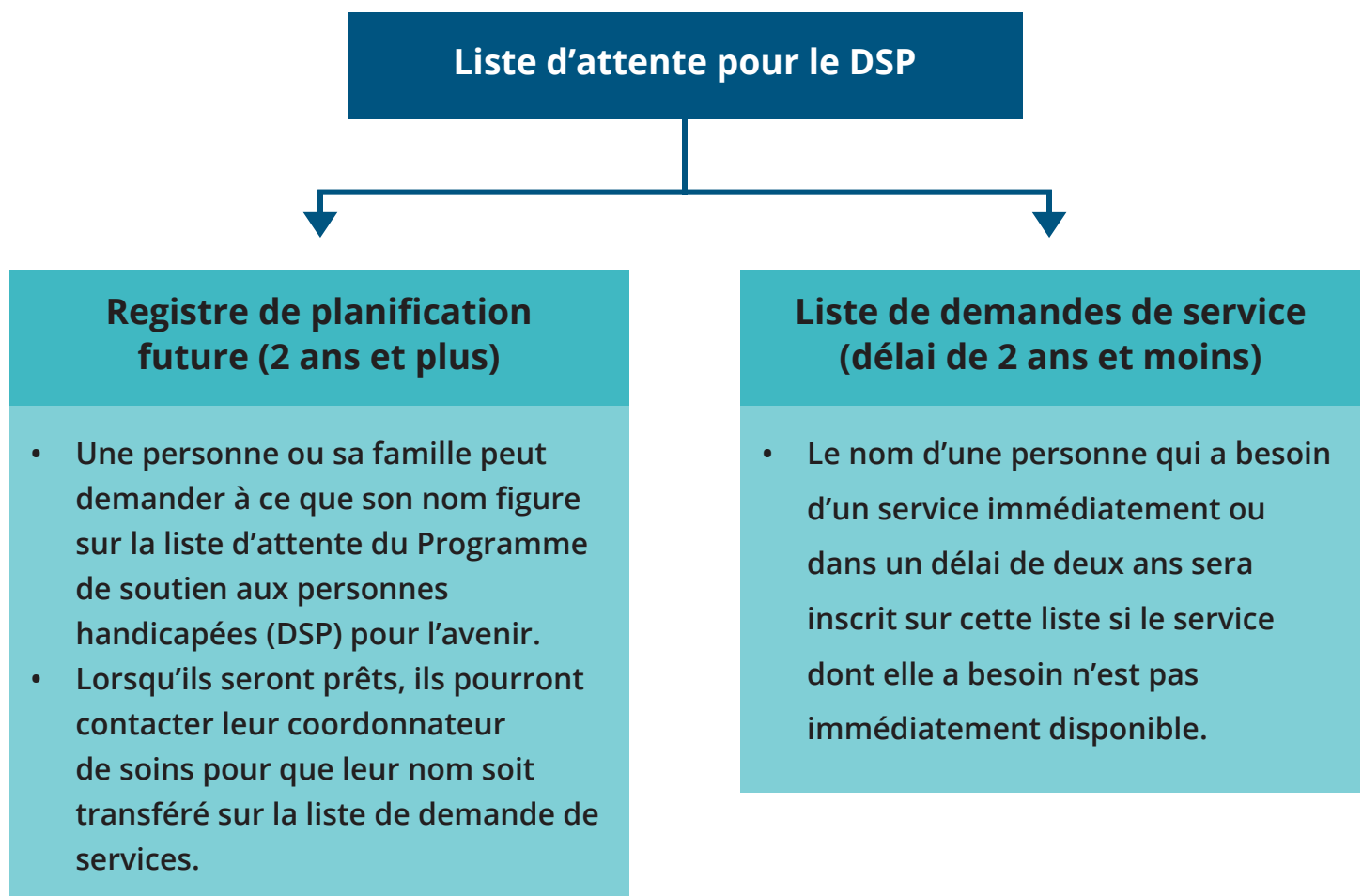
1. Avoir au moins 19 ans ;
2. Être autorisé(e) à vivre légalement au Canada ;
3. Être résident(e) de la Nouvelle-Écosse ;
4. Détenir une carte médicale valide de la Nouvelle-Écosse.



Évaluations et formulaires

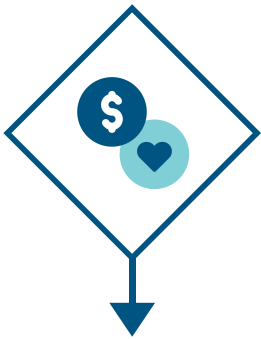
- Effectuer une évaluation médicale ;
- Effectuer une évaluation financière ;
- Effectuer une évaluation fonctionnelle ;
- Remplir un formulaire de demande.

Le programme de soutien aux personnes en situation de handicap a créé une liste d'attente pour les personnes ayant besoin de soutien. La liste d'attente est divisée en 2 sections : la liste de demandes de service et le registre de planification future.



Le programme d'aide au revenu est un service du ministère des Services communautaires. Il aide les personnes admissibles à recevoir un soutien et des fonds.

Programme d'aide au revenu



Programme de supplément au loyer

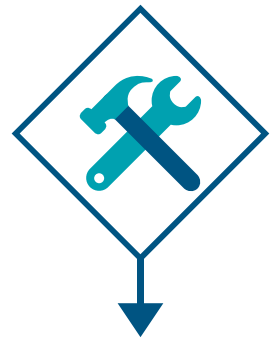
Une subvention au loyer est versée aux propriétaires ou aux projets de logement coopératifs et sans but lucratif en fonction du montant qu'une famille peut payer.



Besoins spéciaux ou de base

L'aide aux besoins spéciaux ou de base peut couvrir :

- Le transport ; la garde d'enfant ; les soins optométriques ; les régimes alimentaires particuliers ; les soins dentaires d'urgence ; les frais funéraires ; les médicaments d'ordonnance ; la protection d'urgence ; les combustibles d'urgence pour chauffer le domicile ; les dépôts de garantie pour un logement ; les meubles ; et les services à l'emploi.



Prestation pour les enfants

Prestation fiscale pour enfants :

- Prestation mensuelle non imposable des gouvernements fédéral et provincial pour les familles admissibles ayant un enfant de moins de 18 ans.

Fournitures scolaires pour enfants :

- Prestation accordée aux familles pour payer les fournitures scolaires.

Pour déterminer l'admissibilité d'une personne, il faut contacter le ministère des Services communautaires (MSC) pour fixer un rendez-vous avec un(e) coordonnateur(-trice) de soins.

Demande d'aide au revenu

Apprenez comment contacter le MSC pour obtenir de l'aide.

APPELEZ AU 1-877-424-1177

Dites que vous voulez faire une demande d'aide au revenu. Lorsque vous appelez, ayez ces informations à portée de main :

- Relevé de votre compte bancaire;
- Numéro d'assurance sociale;
- Numéro de carte médicale;
- Informations sur votre situation financière et familiale.

Un(e) travailleur(-euse) social(e) vous appellera pour fixer un rendez-vous. Apportez à la réunion :

- Les cartes médicales de tous les membres du ménage;
 - Le numéro d'assurance sociale de tous les membres du ménage.
- Lors de la réunion, le (la) travailleur(-euse) sociale vous demandera de remplir le formulaire de demande d'aide à l'emploi et au revenu (ESIA).

Vous saurez si vous êtes admissible dans les 3 à 7 jours suivant votre réunion avec le (la) travailleur(-euse) social(e).

*Si vous n'êtes pas jugé admissible, vous pouvez faire appel de la décision. Contactez votre coordonnateur(-trice) de soins pour plus d'informations.

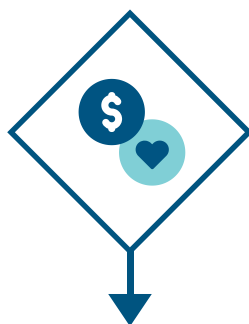
Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a mis en place un soutien pour les personnes admissibles qui ont besoin d'aide financière ou en matière de logement.

Recevoir du soutien en tant qu'adulte



Aide à la vie autonome

Soutien financier pour recevoir jusqu'à 31 heures de soutien par semaine d'un(e) prestataire de soins.



Programme de financement individualisé flexible

Soutien financier pour les personnes qui vivent avec leur famille ou qui vivent de manière indépendante avec le soutien de leur famille ou de leur réseau de soutien.



Foyers de soins spéciaux agréés

Soutien financier aux foyers agréés pour couvrir le loyer, la nourriture, les besoins de base et les dépenses de chaque résident.

Si vous êtes à la recherche de plus de soutien, le gouvernement du Nouvelle-Écosse offre un certain nombre de services et de mesures d'aide à l'emploi.

Aide à l'emploi et au revenu



Aide au revenu

Ce programme fournit aux personnes en difficulté financière une aide pour répondre à leurs besoins essentiels tels que la nourriture, le loyer, les services publics comme le chauffage et l'électricité, et les vêtements.



Services d'aide à l'emploi

Ce programme aide les personnes bénéficiant d'une aide au revenu à devenir plus autonomes.



Taux standard pour les ménages

Ce programme allie des allocations personnelles et pour le logement en fonction du type de logement et de l'arrangement de la personne. Il aide à payer les besoins essentiels (nourriture, vêtements, logement, services publics et articles personnels).

Voici une liste de ressources à consulter pour obtenir plus d'informations :

Ministère des Services communautaires (MSC) :

<https://novascotia.ca/coms/fr/>

Programme de soutien aux personnes en situation de handicap (en anglais seulement) :

<https://novascotia.ca/coms/disabilities/index.html>

Soutien à l'enfance, aux jeunes et à la famille :

<https://novascotia.ca/coms/fr/families/index.html>

Aide à l'emploi et au revenu (en anglais seulement) :

<https://novascotia.ca/coms/employment/index.html>

Information sur le Programme de soutien familial direct pour enfants (DFSC) (en anglais seulement) :

<https://novascotia.ca/coms/disabilities/DFSCIncomeGuidelines.html>